



Recherche en un coup d'œil

Examen des processus de la Maison de ressourcement Buffalo Sage, pavillon de ressourcement visé par l'article 81

L'examen des processus a révélé l'efficacité de la Maison de ressourcement Buffalo Sage en matière de prestation de services et de réinsertion sociale des délinquantes

Pourquoi nous avons effectué cette étude

La Maison de ressourcement Buffalo Sage (la Maison) est un pavillon de ressourcement relativement nouveau (2010) visé par l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* situé à Edmonton, en Alberta. Il s'agit d'un établissement à sécurité minimale et moyenne de 16 places pour délinquantes sous responsabilité fédérale qui se veut également un centre résidentiel communautaire pour délinquantes en liberté conditionnelle. L'étude visait à donner au Service correctionnel du Canada (SCC) et à l'organisme Native Counselling Services of Alberta un aperçu détaillé de la mise sur pied, des processus et, le cas échéant, des résultats mesurables de la Maison. Compte tenu du petit nombre de délinquantes qui y ont séjourné jusqu'à maintenant, nous nous sommes attachés à décrire et à comprendre les structures, les programmes, les processus et le fonctionnement de la Maison et à cerner les pratiques exemplaires en matière de traitement et de gestion des délinquantes à faible risque.

Ce que nous avons fait

Nous avons dressé le profil de 48 délinquantes qui ont séjourné à la Maison en utilisant les données du Système de gestion des délinquant(e)s du SCC et avons décrit le modèle unique de gestion de cas utilisé dans cet établissement. L'examen de la relation entre la Maison et le SCC, des processus en place et des pratiques exemplaires pouvant éclairer le SCC sur la gestion et le traitement des délinquantes s'est appuyé sur 16 entrevues approfondies menées auprès de 9 délinquantes et de 7 membres du personnel. De plus, au moyen d'une étude de cas, nous avons consigné le vécu de trois délinquantes qui ont séjourné à la Maison.

Ce que nous avons constaté

Sur les 48 délinquantes visées par l'étude, 35 étaient d'ascendance autochtone et 13 étaient des non-Autochtones. La majorité étaient célibataires, avaient environ 31 ans, avaient été reconnues coupables d'un homicide ou d'une infraction liée à la drogue et purgeaient une peine de quatre ans ou plus. En tout, 40 délinquantes avaient été libérées de la Maison.

Dans l'ensemble, le taux de révocation de la mise en liberté sous condition, sans égard à la raison, était de 23 %; une seule délinquante mise en liberté avait été réincarcérée pour avoir commis une nouvelle infraction.

Les résultats des entrevues menées auprès des membres du personnel dépeignent le modèle utilisé à la Maison comme une approche inspirée de la culture autochtone qui aide les délinquantes à mieux se comprendre, à guérir, à se réconcilier, à se réapproprier une vision interconnectée du monde et à gérer les traumatismes historiques et personnels. Les résultats des entrevues menées auprès des délinquantes indiquent que celles-ci considèrent la Maison comme un milieu positif, soucieux de leur bien-être et qui leur donne les outils pour se prendre en main, ce qui leur a permis d'accroître leur confiance en soi, de guérir, de mieux se comprendre et mieux comprendre leur passé et de sentir qu'elles ont le pouvoir de changer leur destin.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude témoignent de l'efficacité de la Maison sur le plan de la réinsertion sociale de ses résidentes. Nous avons noté que certaines améliorations pourraient être apportées aux processus suivants pour en accroître l'efficacité : la création de listes d'attente (pour accélérer le processus de transfèrement), une sensibilisation accrue au sein du SCC concernant la Maison et le fonctionnement des établissements visés par l'article 81, l'octroi d'un financement qui permettrait d'offrir des services supplémentaires aux délinquantes, en particulier du personnel enseignant et des accompagnateurs pour les permissions de sortir avec escorte, et la fourniture de locaux pour permettre les visites familiales privées.

Pour de plus amples renseignements

Pilon, A. J. M., Jewell, L. M., Wormith, S. J. et Laboucane-Benson, P. (2015). *Examen des processus de la Maison de ressourcement Buffalo Sage*. (Rapport de recherche n° R-371). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.